

Tous les demandeurs d'asile peuvent-ils rester en Belgique?

Les demandeurs d'asile sont accueillis tout au long de l'examen de leur demande. Si le CGRA lui accorde le statut de réfugié, le demandeur d'asile bénéficie de la protection de la Belgique et reçoit un permis de séjour. Le réfugié part à la recherche de son propre logement et peut demander une aide financière auprès d'un CPAS. Cette situation est également valable pour les personnes qui sont régularisées ou qui obtiennent une protection subsidiaire. Cette protection subsidiaire s'applique à des personnes qui courent un réel danger si elles retournent dans leur pays d'origine (conflit armé, peine de mort...).

Si sa demande d'asile est refusée, et qu'il a épuisé les possibilités de recours, le demandeur d'asile reçoit un ordre de quitter le territoire. Certains partent de Belgique de leur propre initiative, d'autres sont rapatriés.

La possibilité existe de retourner volontairement dans son pays d'origine. Le voyage du retour est préparé dans le détail. Fedasil coordonne les programmes de retour volontaire. Elle gère également un fonds pour faciliter la réintégration dans le pays d'origine. Les gens peuvent ainsi, par exemple, entamer une micro-entreprise ou payer les frais scolaires.

Plus d'infos?

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'actualité en matière d'accueil des demandeurs d'asile ou consulter des données chiffrées, visitez notre site www.fedasil.be

FEDASIL

SIÈGE CENTRAL

rue des Chartreux 21 - 1000 Bruxelles
T 02 213 44 11 - F 02 213 44 22
info@fedasil.be

Editeur resp.: Jean-Pierre Luxen | Rédaction et mise en page: Fedasil
Photos: Dieter Telemans, Layla Aerts & Eric de Mildt
Impression: Fedopress | Imprimé sur papier recyclé | 05.2016

L'accueil des demandeurs d'asile en Belgique

fedasil
AGENCE FEDERALE POUR
L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Demander l'asile?

Tout étranger arrivant en Belgique peut y demander l'asile. Les demandes sont généralement introduites à l'Office des étrangers (Bruxelles). Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) se charge ensuite d'examiner les demandes d'asile.

La Convention de Genève (1951) définit les conditions auxquelles doivent satisfaire ces personnes: un 'réfugié' est celui qui craint avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont il a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Le CGRA peut accorder, refuser ou retirer le statut de réfugié.

Quelle forme d'aide?

Les demandeurs d'asile ont droit à une aide matérielle tout au long de l'examen de leur demande d'asile. Cette aide se traduit par un hébergement dans une structure d'accueil pour demandeurs d'asile (un centre communautaire ou un logement individuel). Les demandeurs d'asile ne reçoivent pas d'aide financière.

Le rôle de Fedasil?

Fedasil est l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Elle organise (directement ou via ses partenaires) l'accueil et l'accompagnement.

Après avoir introduit sa demande d'asile à l'Office des étrangers, le demandeur d'asile se rend au service dispatching de Fedasil, situé dans le même bâtiment. Fedasil lui attribue alors une place d'accueil. Les demandeurs d'asile ne sont pas obligés de résider dans la structure d'accueil qui leur a été désignée, mais la majorité d'entre eux le font.

Où sont logés les demandeurs d'asile?

Au total, la Belgique dispose d'environ 35.000 places d'accueil. Le réseau se compose de structures d'accueil collectives et individuelles. Les structures collectives sont des centres gérés par Fedasil, la Croix-Rouge de Belgique ou d'autres partenaires. Les structures individuelles sont des logements gérés par les CPAS (les 'initiatives locales d'accueil' ou ILA) ou par des ONG.



Comment fonctionne un centre d'accueil?

Les centres de Fedasil et ses partenaires sont des structures 'ouvertes': les résidents ont donc toute liberté de mouvement. Le centre d'accueil se charge des besoins de base (hébergement, nourriture) mais offre également un accompagnement social, juridique, médical et psychologique.

Pour les résidents, le séjour en centre signifie l'attente d'une décision quant à leur demande d'asile. Les familles résident dans une chambre à part, alors que les personnes isolées se partagent une chambre commune. Comme la vie en communauté demande une certaine adaptation, un règlement d'ordre intérieur aide à organiser cette cohabitation. Personnel et volontaires les aident à donner un sens à leur quotidien en proposant diverses activités, dont des formations. Les demandeurs d'asile reçoivent chaque semaine de l'argent de poche. Quatre mois après l'introduction de leur demande d'asile, et sous certaines conditions, les demandeurs d'asile peuvent demander un permis de travail.

En savoir plus sur le quotidien dans un centre d'accueil? Notre brochure 'Centre d'accueil, mode d'emploi' vous propose de découvrir les différents services d'un centre. Commandez ou consultez cette brochure sur notre site www.fedasil.be

Et les mineurs d'âge?

Les jeunes ou les enfants arrivés avec leurs parents demandeurs d'asile séjournent évidemment en famille. Comme tous les mineurs en Belgique, ils sont soumis à l'obligation scolaire.

Ceux qui sont arrivés en Belgique sans leurs parents bénéficient d'un accueil et d'un accompagnement spécifiques. Dans la première phase de leur accueil, les mineurs étrangers non accompagnés (les 'Mena') sont accueillis dans un centre d'observation et d'orientation (COO) géré par Fedasil. Le séjour y dure entre 15 et 30 jours. L'objectif est de dresser un premier profil social, médical et psychologique du Mena en vue de l'orienter, dans une deuxième phase de son accueil, vers une prise en charge adaptée. Le service des Tutelles (SPF Justice) attribue un tuteur à chaque mineur. Le tuteur protège les intérêts du jeune et le conseille dans les choix qu'il fera quant à son avenir. Les Mena qui demandent l'asile sont accueillis dans une structure d'accueil du réseau Fedasil.

